

# Bulletin provincial



N°17

2006

10 AOUT

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b><u>TUTELLE ADMINISTRATIVE</u></b>	
<i>Fonction publique :</i>	
CHATELET : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du cadre du personnel communal, d'une part augmentant le cadre du personnel administratif	415
CHATELET : Délibération du Conseil communal – Non approbation de la modification du statut administratif.	416
LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation de mettre fin au 01/01/2006 concernant les accidents de travail.	417
LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation de prolonger la période d'essai du pointage.	418
LE ROEULX : Délibération du Conseil communal – Approbation de fixer les conditions de recrutement et nomination.	419
LEUZE-EN-HAINAUT : Délibération du Conseil communal – Approbation d'adopter les statuts de la régie communale autonome.	420
MANAGE : Délibération du Conseil communal – Non-approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal (concerne dates de paiement des traitements)	421
MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification des dispositions statutaires relatives aux échelles de traitement aux officiers de Service d'incendie.	422
MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Non-approbation – Art 1 <sup>er</sup> : d'approuver la création d'une ASBL ; - Art 2 : d'autoriser et de charger les membres ; - Art 3 : d'approuver les statuts ; - Art 4 : de marquer son accord sur les termes	423
QUEVY : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier et de compléter le statut pécuniaire à l'ensemble du personnel communal.	424
CHIEVRES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal (remboursement des frais de transport)	425

AISEAU-PRESLES : Délibération du Conseil communal – Approbation de créer une régie communale	426
CHIMAY : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter le règlement de travail du personnel communal	427
LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation de mettre fin au 01/01/2006 concernant les accidents de travail	428
LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du cadre du personnel administratif	429
LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal (art 83bis et 90bis)	430
LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal non enseignant	431
LEUZE-EN-HAINAUT : Délibération du Conseil communal – Non –approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en octroyant 1% d’augmentation	432
MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter les dispositions relatives au tabagisme	433
SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter le règlement de travail du personnel communal	434

\*\*\*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52012/TS30/2005.4/CMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CHATELET : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du cadre du personnel communal, d'une part en augmentant le cadre du personnel administratif.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 05 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de CHATELET a décidé de modifier le cadre du personnel communal, d'une part en augmentant le cadre du personnel administratif d'un emploi de chef de division et de deux emplois de chef de bureau et d'autre part en le diminuant, en mettant en extinction, un emploi de chef de service administratif.

Mons, le 05 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52012/TS30/2005.5/SAMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CHATELET : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de la modification du statut administratif.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 12 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de CHATELET a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal.

Mons, le 12 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55022/TS30/2006.1/SAMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation de mettre fin au 01/01/2006 concernant les accidents de travail.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 02 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de mettre fin au 01<sup>er</sup> janvier 2006 à la Commission interne des accidents de travail.

Mons, le 02 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55022/TS30/2006.2/RT/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation de prolonger la période d’essai du pointage.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 02 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 19 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de prolonger la période d’essai d’un nouveau système de pointage.

Mons, le 02 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55035/TS30/2005.8/SASP/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LE ROEULX : Délibération du Conseil communal – Approbation de fixer les conditions de recrutement et nomination.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 05 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LE ROEULX a décidé de fixer les conditions de recrutement et de nomination par promotion au grade de secrétaire communal.

Mons, le 05 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57094/TS30/2006.1/12/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LEUZE-EN-HAINAUT : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter les statuts de la régie communale autonome.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 12 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 29 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LEUZE-EN-HAINAUT a décidé d’adopter les statuts de la régie communale autonome dont le principe de création a été décidé le 30 juin 2005.

Mons, le 12 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52043/TS30/2005.8/SPM/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal (concerne dates de paiement des traitements).

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 19 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 29 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal, et notamment les articles concernant les dates de paiement des traitements, pécule de vacances et allocations de fin d'année.

Mons, le 19 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/53053/TS30/2005.11/SPM/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification des dispositions statutaires relatives aux échelles de traitement aux officiers du Service d'incendie.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 12 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 21 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé de modifier les dispositions statutaires relatives aux échelles de traitement applicables aux officiers du service incendie, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Mons, le 12 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52048/TS30/2005.9/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONTIGNY-LE-TILLEUL : Délibération du Conseil communal – Non Approbation – Art. 1<sup>er</sup> :  
d'approuver la création d'une ASBL ; - Art. 2 : d'autoriser et de charger les membres ; - Art. 3 :  
d'approuver les statuts ; - Art. 4 : de marquer son accord sur les termes.

## Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 05 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 17 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de MONTIGNY-LE-TILLEUL a décidé :

- Article 1<sup>er</sup> : d'approuver la création d'une ASBL, service décentralisé doté d'une personnalité juridique distincte de la commune elle-même et disposant d'une réelle autonomie de fonctionnement pour gérer directement le développement des activités culturelles dans l'entité et la promotion de la notoriété de la commune et de ses clubs et associations ;
- Article 2 : d'autoriser et de charger les membres représentants pro rate qua toutes les tendances politiques et philosophiques issues du Conseil à fonder l' ASBL « Initiatives Culturelles à Montigny-Landelies ;
- Article 3 : d'approuver les statuts de l' ASBL « Initiatives Culturelles à Montigny-Landelies ;
- Article 4 : de marquer son accord sur les termes de la convention de délégation à conclure avec la susdite ASBL.

Mons, le 05 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/53084/TS30/2005.8/SPMSC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

---

Objet : QUEVY : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier et de compléter le statut pécuniaire à l'ensemble du personnel communal.

### Fonction publique

---

Un arrêté de la Députation permanente en date du 15 décembre 2005, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 29 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de QUEVY a décidé de modifier et de compléter le statut applicable à l'ensemble du personnel communal en application des principes généraux de la Fonction publique locale et provinciale, voté en séance du 19 juillet 2005.

Mons, le 15 décembre 2005

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/51014/TS30/2006.1/SPMSC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CHIEVRES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal (remboursement des frais de transport).

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 09 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 31 mai 2005 par laquelle le Conseil communal de CHIEVRES a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en ce qui concerne le remboursement des frais de transport des membres du personnel liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail.

Mons, le 09 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52074/TS30/2006.1/12/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : AISEAU-PRESLES : Délibération du Conseil communal – Approbation de créer une régie communale.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 02 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal d' AISEAU-PRESLES a décidé de créer une régie communale autonome et d'en approuver les statuts amendés.

Mons, le 02 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52016/TS30/2006.1/RT/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CHIMAY : Délibération du Conseil communal – Approbation d' arrêter le règlement de travail du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 02 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 07 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de CHIMAY a décidé d' arrêter le règlement de travail du personnel communal non enseignant.

Mons, le 02 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55022/TS30/2006.1/SAMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation de mettre fin au 01/01/2006 concernant les accidents de travail.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 02 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 28 novembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé de mettre fin au 01<sup>er</sup> janvier 2006 à la Commission interne des accidents de travail.

Mons, le 02 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55023/TS30/2006.1/CMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du cadre du personnel administratif.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 14 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le cadre du personnel administratif.

Mons, le 26 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55023/TS30/2006.2/SAM/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal (art. 83bis et 90bis).

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 14 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut administratif applicable au personnel communal en ses articles 83bis et 90bis.

Mons, le 16 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/55023/TS30/2006.3/SPMSC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal non enseignant.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 14 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant.

Mons, le 16 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52063/TS30/2005.11/SPM/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LEUZE-EN-HAINAUT : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de modifier le S.P du personnel communal en octroyant 1% d'augmentation.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 26 janvier 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 20 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de LEUZE-EN-HAINAUT a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en octroyant 1% d'augmentation à celui-ci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Mons, le 26 janvier 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52045/TS30/2006.1/RTM/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’adopter les dispositions relatives au tabagisme.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 02 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 20 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé d’adopter les dispositions relatives au tabagisme, faisant partie intégrante du règlement de travail, actuellement en préparation.

Mons, le 02 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/56088/TS30/2006.1/RT/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SIVRY-RANCE : Délibération du Conseil communal – Approbation d’arrêter le règlement de travail du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 09 février 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 29 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de SIVRY-RANCE a décidé d’arrêter le règlement de travail du personnel communal non enseignant au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Mons, le 09 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 20 février 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*